

## 4 Économie

## Secteur pétrolier

## Issoze Ngondet : un préavis de grève brûlant de l'Onep entre les mains

Innocent M'BADOUA  
Libreville/Gabon

L'Onep a animé hier un point de presse à la suite du préavis de grève déposé auprès du Premier ministre. Les revendications des membres augurent des négociations houleuses, à défaut d'une paralysie du secteur pétrolier.

UNE météo orageuse s'annonce sur l'ensemble du secteur pétrolier. L'Organisation nationale des employés du pétrole (Onep) a déposé hier matin, au cabinet du Premier ministre Emmanuel Issoze Ngondet, un préavis de grève qui expire le 10 décembre 2018, à 23 h 59 minutes. « Passé ce délai, si aucune évolution satisfaisante n'est constatée, l'Onep déclenche la

grève le 11 décembre 2018, à partir de 6 heures au sein de toutes les installations (sites et bases) des entreprises du secteur pétrolier et activités connexes, pour une durée de trois jours », a expliqué Sylvain Mayabi Binet, secrétaire général de l'organisation syndicale. C'est le maintien du licenciement par Total Gabon de deux employés, qui met le feu aux poudres. « Vu que le directeur général de Total Gabon montre, par son entêtement, que le Code du travail, ainsi qu'une décision de justice n'ont pas de valeur devant son autorité, a dit l'Onep, nous avons jugé utile de poser tous les problèmes d'injustice de la même nature qui se posent dans la plupart des compagnies pétrolières. »

L'Onep a donc réuni, dans une seule déclaration, les



Les membres du bureau de l'Onep, dont Sylvain Mayabi Binet au centre.

préoccupations des employés travaillant au sein de 17 compagnies pétrolières et para-pétrolières, parmi lesquelles la Sogara, Addax Petroleum et Gas Gabon, Caroil, Geotechnic, Heli Union Gabon, Prima services, Maurel et Prom, Isos, Wire, inworth, Soleo, Groupe Shlumberger, Petrogas, EMTP, Vaalco, Total Marketing Gabon, CTPM.

Ces préoccupations sont variées, allant de la « cessation du traitement esclavagiste dont sont victimes les travailleurs gabonais », à l'application des conventions collectives du transport, la régularisation des situations CNSS (Caisse nationale de sécurité sociale) et Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS), et

aux allocations de congés, etc.

A côté des points de droit, négociables selon un agenda qui pourrait être défini de manière tripartite (gouvernement-compagnies pétrolières et Onep), le syndicat a posé « des préalables qui devront être satisfaits sans faire l'objet des négociations », a dit Sylvain Mayabi Binet.

Ces préalables sont, entre autres, le rétablissement des conditions de base nécessaires à un véritable dialogue social et le respect des droits fondamentaux que sont la liberté syndicale et la négociation collective. Autrement dit, pour l'Onep, il faut la réintégration, « immédiate et sans condition, des travailleurs licenciés illégalement par Total Gabon, avec paiement des salaires dus. »

Il y a aussi, comme préalable, « l'exonération totale d'impôt sur la retraite complémentaire et sur l'ISR de départ en retraite, l'application par les employeurs (17 sociétés nommément citées, ndlr) des dispositions légales et réglementaires en matière d'emploi, de travail et de sécurité sociale, l'application de l'arrêté 262 (article 18) concernant l'assiette de calcul des heures supplémentaires. »

Un fait est sûr, les points inscrits au cahier de revendications de l'Onep sont nombreux. Le gouvernement et les sociétés pétrolières auront à courir après le temps, eux qui ont jusqu'au 10 décembre 2018 pour répondre aux 4 préalables, et aux 32 points de droit.

## Conseil d'administration de la Poste S.A

## Optimisme et engagement pour l'exercice 2019

AEE  
Libreville/Gabon

Le Conseil d'administration de la Poste SA s'est tenu le 30 novembre dernier à son siège, sous la présidence de Michaël Adandé.

Plusieurs points ont été abordés lors de cette séance, notamment comment faire pour que La Poste réalise des performances, puisse équilibrer ses comptes et répondre aux préoccupations du personnel qui anime les activités au sein de l'entreprise.

« Nous avons donc présenté le rapport de La Poste. Nous avons saisi le Conseil d'administration de l'exécution du budget 2018 et également ce que nous prévoyons pour l'exercice 2019. S'agissant du budget 2019, nous avons pris soin de bien exposer sur les hypothèses qui nous permettent de lancer ces prévisions là. Ces hypothèses sont soutenues par, non seulement les produits traditionnels de La Poste, mais également des produits innovants sur lesquels nous avons beaucoup insisté pour faire de La Poste une entreprise de proximité, qui répond aux préoccupations des populations à fai-



Michaël Adandé (c) a présidé le conseil d'administration de La Poste S.A.

ble revenu ou à revenu irrégulier, et rendre La Poste toujours crédible au service de la population gabonaise », a expliqué Michaël Adandé.

Les administrateurs se sont également penchés sur l'avancement du dossier de Poste Finance, créée sur les cendres de Postebank. « Le dossier est

suffisamment avancé. Il se trouve aujourd'hui sur la table de la Cobac (Commission bancaire d'Afrique centrale, ndlr). Mais cela ne nous empêche pas de continuer à tenir compte de la contribution des organismes internationaux, qui accompagnent le Gabon, tels que le Fonds monétaire international, la Banque mondiale. Et en marge de ces discussions, La Poste a reçu mission de l'Etat de payer les fonctionnaires, les retraités, la main-d'œuvre non permanente sur l'ensemble du territoire », a-t-il ajouté.

Pour ce qui est de la sortie de crise avec le Synaposte,

il y a quelques jours, le dialogue permanent a permis de lever tous les malentendus et les incompréhensions, afin de faire place à un dialogue plus constructif avec l'ensemble du personnel.

« Il est vrai que nous sommes en restriction budgétaire, nous traversons une période de crise. Mais je crois que les uns et les autres ont finalement compris qu'il faut se parler et tenir compte des contraintes qui s'imposent à nous. Nous allons poursuivre les discussions et rester dans le cadre d'un dialogue permanent », a conclu le PCA de La Poste S.A.

## Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite

## Vers la mise en place d'une "Cellule d'appui à la prévention de la corruption"

J.M  
Libreville/Gabon

LA Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite (CNLCEI), le Forum de l'énergie et du pétrole contre la corruption (Forum), les représentants de plusieurs fédérations patronales et des cadres de l'administration gabonaise

ont récemment fait le point de leur collaboration entre 2015-2018. C'était au cours d'une réunion à Libreville. On retient de ces conciliabules, la « dématérialisation progressive des paiements » du secteur privé vers l'administration publique gabonaise pour accroître la traçabilité et la mise en place d'une "Cellule d'appui à la prévention de la corruption" (CAPC).

En effet, un projet de convention de médiation en matière de prévention de risques de corruption dans les transactions public-privé a été préparé par l'équipe de rédaction CNLCEI/Forum, revu par la direction et l'équipe juridique de la Confédération patronale gabonaise (CPG) et soumis pour avis au groupe de réflexion. Cette convention crée la

CAPC. Tout opérateur économique, personne physique ou personne morale en présence d'indices de corruption ou de traitement injuste dans ses interactions avec les administrations, pourra les signaler à la CAPC. Celle-ci sera hébergée par la CNLCEI. Ses membres seront des experts sélectionnés, sur appel à candidatures, par

un comité tripartite composé d'un représentant du gouvernement, du président de la CNLCEI et d'un représentant de la CPG. Outre l'expertise technique, le critère de sélection des experts sera leur haute intégrité et l'excellence de leur réputation. Les experts pourront être issus du secteur public ou privé et être Gabonais ou étrangers. Les parties à la convention

veilleront, au regard de la mission d'intérêt général de la CAPC, à la modération nécessaire des honoraires et dépenses, dûment documentés, des experts.

A la signature de la convention, la CNLCEI mettra en place un numéro de téléphone et une adresse e-mail donnant aux opérateurs économiques un accès sécurisé et direct à la CAPC.

CHANGEMENTS	COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 28/11/2018	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSINIERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxx	1 EUR	655,957			
		USD	1,1328	1USD =	579,058	1 USD	601,603	CAC 40	28/11/2018	4 966,32
		CAD	1,5018	1CAD =	436,781	1 CAD	470,484	DOW JONES	28/11/2018	24 485,95
		JPY	128,6600	1JPY =	5,098	100 JPY	538,523			
		GBP	0,8875	1GBP =	739,123	1 GBP	792,197			
		CHF	1,1309	1CHF =	580,031	100 CHF	62 318,19			
		ZAR	15,6320	1ZAR =	41,962	100 ZAR	4 435,43			
		MAD	10,7730	1MAD =	60,889	1 MAD	64,28			
		CNY	7,8708	1CNY =	83,341	1CNY	85,84			
		KES	116,0600	1KES =	5,652	1KES	5,82			

BRENT (IPE) US Dollars/Baril  
28 Novembre 2018: 60,71